

Province de Québec
Municipalité de La Doré
Lundi, 7 mars 2011

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la paroisse de La Doré, tenue le lundi, 7 mars 2011, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M Jacques Asselin, maire
M^{mes} Hélène Gagnon, conseillère
Catherine Bonneau, conseillère
Marjolaine Simard, conseillère
M Michel Simard, conseiller
Marc Perron, conseiller
Pierre-Paul Lalancette, conseiller
René Perron, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire, ouvre la séance, récite la prière d'usage, souhaite la bienvenu à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENU ET PRIÈRE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2011
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Enjeux et territoires
 - 4.4 Rapport du directeur général sur les indicateurs de gestion et les dossiers majeurs
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Projets d'immobilisations des organismes : Politique et procédures
 - 5.3 Dépôt des états financiers de la Corporation du Moulin des Pionniers
 - 5.4 Motion de félicitations à la Corporation du Moulin des Pionniers
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 Conseil régional de la culture : Renouvellement du membership
 - 8.2 Avis de motion règlement 2011-001 sur la délégation du pouvoir de formation de comités de sélection
 - 8.3 Mandat pour la téléphonie IP
 - 8.4 Club des internautes âgés de La Doré : Demande d'appui Pacte rural
 - 8.5 Formation complémentaire du technicien aux travaux publics, inspecteur en bâtiment et en environnement

- 8.6 Embauche temporaire aux travaux publics
- 8.7 Avis de motion règlement 2011-002 Régime de retraite
- 8.8 Avis de motion règlement 2011-003 Régime de retraite
- 8.9 Acceptation d'une entente relativement au bris d'une borne fontaine

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Sécurité incendie :
 - 9.1.1 Autorisation d'installation du système de retransmission d'appels incendie
 - 9.1.2 Protection incendie hôtel de ville : Installation de détecteurs à la caserne et au sous-sol

10. VOIRIE

- 10.1 Fédération des villages-relais du Québec : Adhésion 2011

11. SERVICES PUBLICS

- 11.1 Achat de radios portatifs pour la fréquence municipale

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 13.1 Avis de motion règlement 2011-004 Zone Quartier des Pionniers
- 13.2 CPTAQ : Appui à la demande d'autorisation de construction sur le lot P28, rang 5, canton Demeulles
- 13.3 Achat emprise ferroviaire

14. LOISIRS ET CULTURE

- 14.1 Corporation du Moulin des Pionniers :
 - 14.1.1 Acceptation du projet eaux usées
 - 14.1.2 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs : Autorisation
 - 14.1.3 Acquisition de la station de pompage et de la conduite de refoulement

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16. AFFAIRES NOUVELLES

- 16.1 Demande d'appui développement énergie éolienne

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2011-03-037

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Marjolaine Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2011

Point retiré.

POINT 4.1

Rapport du maire RAPPORT DU MAIRE

En compagnie du président de la CADLD et du conseiller Pierre-Paul Lalancette, j'ai rencontré le responsable du comité de maximisation des grands projets afin d'explorer les mécanismes et les représentations à réaliser afin que notre collectivité puisse bénéficier au maximum des retombées des travaux projetés d'une ligne de transport d'énergie entre La Doré et la pointe de l'île de Montréal. Ces projets devraient représenter des dépenses totales de 837 millions. Il est important de noter que 20 % de ceux-ci seront réalisés dans la région du Lac St-Jean, dont une bonne partie à La Doré. Il y aura aussi des travaux importants qui seront également réalisés au poste de transformation de Chamouchouane situé dans notre municipalité. Dans le domaine du tourisme, j'ai donné mon accord à une promotion internationale sur le potentiel touristique de La Doré. La Corporation d'aménagement et de développement de La Doré utilisera son fonds spécial afin de financer cette initiative qui vise à améliorer la visibilité de La Doré. Dans un article de deux pages faisant la promotion des sentiers de motoneiges du Saguenay et du Lac St-Jean, le journal Le Point du Lac ne faisait pas de place à la Municipalité de La Doré. J'ai demandé à la rédaction de corriger cette erreur technique. Je vous invite donc à parcourir l'édition de la semaine dernière ou il est fait mention de La Doré, Village-relais, et de sa position à la croisée du Nord. Un autre clin d'œil à La Doré devrait y être fait encore cette semaine afin de nous donner la visibilité que nous sommes en droit d'obtenir. La Municipalité veut mentionner à la population en général que la nouvelle Corporation du Moulin des Pionniers Inc. a présenté ses résultats pour la première année de ses opérations et qu'au 31 décembre 2010, elle a déposé un bilan positif. La Municipalité avait mis sur pied une table de concertation en août 2008 afin de réaliser la relance du Moulin des Pionniers. Celle-ci se concrétisera par des résultats comme ceux qui nous ont été présentés le 1^{er} mars dernier. Un autre volet de la relance de ce site unique se fera par le retour à l'authenticité et une mise à niveau des installations grâce à un plan de développement dont le financement par les intervenants est établi à la hauteur de plus de 1 millions de dollars. Celui-ci devrait être complété prochainement par l'autre palier de gouvernement et des activités de financement par la corporation du Moulin des Pionniers. Concernant le point de service local du CLSC, le comité technique s'est vu confier le mandat de réaliser trois actions :

- un plan de service de santé publique et d'hébergement ;
- de mettre en place une coopérative de soins de santé et d'hébergement devant gérer et opérer ces services localement ;
- de proposer un plan d'affaire.

Ce comité a commencé ses travaux et la Fédération des Coopératives de Santé du Québec nous a rendu visite afin de bien positionner la structure qui devra promouvoir et réaliser la mission qui sera donnée au CENTRE RURAL DE SANTÉ ET D'HÉBERGEMENT DE LA DORÉ.

POINT 4.2

Conseillers (ères) RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES MUNICIPALES

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de février selon leurs différents domaines d'intervention.

Catherine Bonneau invite la population à participer en grand nombre aux activités de la semaine de relâche. Elle a participé à la présentation du Club internautes aînés qui répond à un besoin présent dans la population. 40 personnes y sont inscrites et 18 d'entre elles sont présentement en formation.

Marc Perron a assisté au Rallye des Loups et tient à féliciter l'organisation pour le succès remporté. Il mentionne les activités de la semaine de relâche au Complexe sportif et invite la population à y assister.

Michel Simard a remplacé monsieur Asselin au conseil de la MRC Domaine-du-Roy, a rencontré divers promoteurs intéressés à l'achat de l'Auberge La Nuit Boréale, a participé à

la rencontre du comité de maximisation des grands projets et il a participé à la rencontre de Domaine-du-Roy en forme.

Hélène Gagnon a participé à la rencontre de l'OMH et informe la population que les pompiers ont effectué une sortie au cours de la semaine dernière. Elle mentionne qu'il est important d'être prudent avec les cendres chaudes des poêles à bois. Elle fait un message du chef pompier qui informe la population que nous devons changer d'heure bientôt et qu'il est important de changer également les piles des avertisseurs de fumée. Elle tient également à féliciter l'organisation du Rallye des Loups pour le succès remporté et mérité.

Pierre-Paul Lalancette a participé au 5 à 7 des Reboiseurs du monde.

Les autres membres du conseil n'ont rien de particulier à mentionner.

POINT 4.3

MRC DOMAINE-DU-ROY : ENJEUX ET TERRITOIRES

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de La Doré dans plusieurs compétences et que souvent, les membres du conseil ne sont pas avisés des problématiques touchant l'avenir et le territoire de la Municipalité de La Doré. Dans le futur, le maire communiquera aux membres du conseil l'ensemble des problèmes qui sont débattus au conseil de la MRC Domaine-du-Roy afin que l'on s'assure que les intérêts de la Municipalité de La Doré soient protégés et que les revendications nécessaires sont faites.

POINT 4.4

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES INDICATEURS DE GESTION ET LES DOSSIERS MAJEURS

Le maire mentionne que le directeur général dépose les indicateurs de gestion traitant des salaires.

Comptes

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2011-03-038

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de février 2011 au montant de 532 175.97\$ avant la récupération des taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.2

PROJETS D'IMMOBILISATIONS DES ORGANISMES : POLITIQUE ET PROCÉDURES

Le maire informe la population que certains organismes sont dans l'environnement comptable de la Municipalité se qui revient à dire que leurs revenus, dépenses et profit ou déficit influencent les résultats de la Municipalité. Afin de s'assurer que chacun des organismes distinguent leurs dépenses de fonctionnement de leurs investissements en immobilisations, une politique et des procédures simples seront mises en place. Leur acceptation sera proposée lors d'une prochaine séance.

POINT 5.3

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA CORPORATION DU MOULIN DES PIONNIERS

Le maire dépose les états financiers de la Corporation du Moulin des Pionniers inc. présentant des revenus de 218 246\$, des dépenses de 182 250\$ pour un surplus de 35 996\$.

POINT 5.4
RÉSOLUTION 2011-03-039
MOTION DE FÉLICITATIONS À LA CORPORATION DU MOULIN DES PIONNIERS

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde une motion de félicitations au conseil d'administration, aux responsables ainsi qu'aux employés de la Corporation du Moulin des Pionniers en regard de leurs bons résultats au cours de l'année 2010.

POINT 6.0
RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE DE FÉVRIER 2011

Correspondance

Le résumé de la correspondance du mois de février 2011 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie des dites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

POINT 7.0
PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions

Aucune question.

POINT 8.1
RÉSOLUTION 2011-03-040
CONSEIL RÉGIONAL DE LA CULTURE : RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de la culture est notre organisme de représentation dans le secteur des arts et de la culture au Saguenay-Lac-St-Jean depuis 1976;

CONSIDÉRANT QUE la mission du Conseil régional de la culture est de favoriser le développement des arts et de la culture en exerçant ses rôles de concertation, de consultation, de représentation, de rassemblement et de services auprès du milieu et des partenaires.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de la culture identifie les enjeux et les priorités régionales du milieu des arts et de la culture ainsi qu'un programme de formation continue afin d'améliorer les compétences de notre main-d'œuvre et de renforcer la compétitivité de nos entreprises et de nos artistes professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marjolaine Simard, appuyé par Catherine Bonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le renouvellement du membership du Conseil régional de la culture, et ce, pour la somme de 75\$.

POINT 8.2
RÉSOLUTION 2011-03-041
AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2011-001 SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE FORMATION DE COMITÉS DE SÉLECTION

Avis de motion est donné par Hélène Gagnon que lors d'une prochaine séance, un règlement déléguant au directeur général le pouvoir de former des comités de sélection sera adopté. Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil municipal. Une dispense de lecture est demandée.

POINT
RÉSOLUTION 2011-03-042
MANDAT POUR LA TÉLÉPHONIE IP

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré possède, en partenariat avec les autres municipalités de la MRC Domaine-du-Roy, la fibre optique qui dessert les bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT la possibilité de diminuer les coûts de téléphonie en élaborant notre propre système de téléphonie IP;

CONSIDÉRANT QU'avec ce système de téléphonie IP, nous diminuerions le nombre de lignes téléphoniques pour la Municipalité et les organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE cette économie de lignes téléphoniques financera les investissements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré mandate le directeur général d'obtenir des soumissions nécessaires à la réalisation du projet de téléphonie IP.

POINT 8.4

RÉSOLUTION 2011-03-043

CLUB DES INTERNAUTES AÎNÉS DE LA DORÉ : DEMANDE D'APPUI PACTE RURAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré a appuyé le projet de la Brèche du temps permettant à nos aînés de présenter aux jeunes écoliers la vie à La Doré à travers le temps;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré, en collaboration avec l'organisme Services et qualité de vie et la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-La-Doré ont élaboré et construit le parc intergénérationnel;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes de La Doré et l'organisme Services et qualité de vie ont initié le Club des internautes aînés de La Doré;

CONSIDÉRANT QUE ces organismes ont élaboré et réalisé un projet permettant l'achat de 9 ordinateurs, 1 portable, 1 canon, une table et des chaises;

CONSIDÉRANT QUE le Club des internautes aînés de La Doré compte 37 membres;

CONSIDÉRANT QUE plus de 18 de ces membres participent à la formation sur ordinateur et internet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a une valeur monétaire de 37 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la demande du Pacte rural de Services et qualité de vie est de 3 060\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré appuie la demande de Services et qualité de vie au Pacte rural pour le Club internautes aînés de La Doré..

POINT 8.5

RÉSOLUTION 2011-03-044

FORMATION COMPLÉMENTAIRE DU TECHNICIEN AUX TRAVAUX PUBLICS, INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT l'importance pour la Municipalité de La Doré que ses employés poursuivent leur acquisition de connaissances;

CONSIDÉRANT la volonté du technicien aux travaux publics, inspecteur en bâtiment et en

environnement de suivre la formation « Inspection et protection de la ressource eau »;

CONSIDÉRANT QUE cette formation sera utile pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est sous la responsabilité du CEGEP de Matane et qu'elle se donne sur trois ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Marjolaine Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré contribue à la formation du Technicien aux travaux publics, inspecteur en bâtiment et en environnement par le paiement des frais d'inscription, du transport, de l'hébergement et des repas (lors des laboratoires obligatoires), et ce, à condition qu'il y ait signature d'une lettre de rétention de la part de l'employé en cause.

POINT 8.6

RÉSOLUTION 2011-03-045

EMBAUCHE TEMPORAIRE AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le départ du journalier spécialisé aux travaux publics;

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre de la Municipalité de La Doré;

CONSIDÉRANT QU'il importe que le journalier actuel termine sa formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'embauche temporaire de monsieur Mathieu Bau, et ce, afin de permettre à la Municipalité de réaliser les travaux et de déterminer ses besoins de main-d'œuvre.

POINT 8.7

RÉSOLUTION 2011-03-046

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2011-002 RÉGIME DE RETRAITE

Avis de motion est donné par Marjolaine Simard que lors d'une prochaine séance, un règlement autorisant la Municipalité à modifier le texte du régime de retraite des employés municipaux sera adopté. Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil municipal. Une dispense de lecture est demandée.

POINT 8.8

RÉSOLUTION 2011-03-047

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2011-003 RÉGIME DE RETRAITE

Avis de motion est donné par Catherine Bonneau que lors d'une prochaine séance, un règlement autorisant la Municipalité à modifier le texte du régime de retraite des employés municipaux sera adopté. Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil municipal. Une dispense de lecture est demandée.

POINT 8.9

RÉSOLUTION 2011-03-048

ACCEPTATION D'UNE ENTENTE RELATIVEMENT AU BRIS D'UNE BORNE FONTAINE

CONSIDÉRANT l'entente convenue entre le représentant de l'entreprise de transport Transport JHC et le maire de la Municipalité de La Doré ;

CONSIDÉRANT la facturation #440466 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte l'entente entre le représentant de Transport JHC inc et la

Municipalité de La Doré en regard du paiement des frais relatifs au bris d'une borne fontaine. Une facturation crédit sera affectée à la facturation #440466.

POINT 9.1.1

RÉSOLUTION 2011-03-049

SÉCURITÉ INCENDIE : AUTORISATION D'INSTALLATION DU SYSTÈME DE RETRANSMISSION D'APPELS INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est desservie par une brigade incendie se composant exclusivement de pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT QUE ces derniers se doivent d'être rejoints rapidement en cas d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE les transmissions radio ne sont pas adéquates sur notre territoire;

CONSIDÉRANT la demande du Service incendie Saint-Félicien-St-Prime-La Doré d'autoriser l'installation d'un système de retransmission d'appels incendie sur le toit de l'Hôtel de ville de la Municipalité de La Doré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'installation du système de retransmission d'appels incendie sur le toit de l'Hôtel de ville.

POINT 9.1.2

RÉSOLUTION 2011-03-050

SÉCURITÉ INCENDIE : PROTECTION INCENDIE HÔTEL DE VILLE : INSTALLATION DE DÉTECTEURS À LA CASERNE ET AU SOUS-SOL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas de détection d'incendie dans la caserne et au sous-sol du côté du système de chauffage et du système électrique;

CONSIDÉRANT le degré élevé du risque d'incendie dans ces secteurs de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT le coût du matériel incendie, du chauffage et électrique;

CONSIDÉRANT les recommandations de nos assureurs et du Service incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'installation de deux (2) détecteurs de chaleur et le raccordement à la centrale de sécurité, et ce, au montant de 372\$ avant les taxes.

POINT 10.1

RÉSOLUTION 2011-03-051

FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC : ADHÉSION 2011

CONSIDÉRANT la nomination de la Municipalité de La Doré comme Village-relais par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT l'existence de la Fédération des villages-relais du Québec regroupant les municipalités nommées;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération entreprendra la réalisation de divers dossiers d'importance notamment la promotion, la visibilité et le développement des villages-relais;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération participera également aux Salons des véhicules récréatifs à Montréal et Québec et qu'elle travaillera à élaborer un site internet grand public ainsi qu'un site Extranet à l'intention des membres;

CONSIDÉRANT la demande d'adhésion à la Fédération des villages-relais du Québec

datée du 4 février 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marjolaine Simard, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'adhésion de la Municipalité de La Doré à la Fédération des villages-relais du Québec, et ce, pour la somme de 601\$.

POINT 11.1

RÉSOLUTION 2011-03-052

ACHAT DE RADIOS PORTATIFS POUR LA FRÉQUENCE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE l'un des quatre (4) radios de la Municipalité est hors d'usage et que les trois (3) autres ne fonctionnent pas bien;

CONSIDÉRANT QUE ces radios sont essentiels à la communication des employés de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de reconstituer un des radios avec les pièces des trois qui ne fonctionnent pas bien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'achat de trois (3) radios portatifs Kenwood TK-2302-3302 compacts VHF/UHF, et ce, pour la somme de 992.95\$ taxes incluses.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2011-03-053

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2011-004 ZONE QUARTIER DES PIONNIERS

Avis de motion est donné par Marc Perron que lors d'une prochaine séance, un règlement concernant la zone du Quartier des Pionniers sera adopté. Le projet de règlement sera présenté aux membres du conseil municipal ultérieurement. Une dispense de lecture est demandée.

POINT 13.2

RÉSOLUTION 2011-03-054

CPTAQ : APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION SUR LE LOT P28, RANG 5, CANTON DEMEULLES

CONSIDÉRANT QUE l'espace en cause n'est pas utilisé au fin de l'agriculture en raison de contraintes environnementales et de superficie restreintes;

CONSIDÉRANT QUE ce type de projet rencontre les orientations gouvernementales et territoriales de l'occupation dynamique du territoire, et ce, dans un contexte de baisse de population et d'un taux élevé de superficies agricoles non-exploitées et pour lesquelles aucune planification agricole n'est proposée;

CONSIDÉRANT QUE les espaces résidentiels disponibles en zone urbaine ne conviennent pas aux besoins et projet du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le projet du demandeur permettra une utilisation propice pour le milieu en cause;

CONSIDÉRANT QUE la demande de madame Jacinthe Dufour pour l'autorisation de construction sur le lot P28, rang 6, canton Demeulles présente une amélioration pour notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, même s'il reste, en zone urbaine, des espaces disponibles pour la construction résidentielle, il est proposé par Marjolaine Simard, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré indique son appui à la demande d'autorisation et de mise en valeur du lot P28, rang 6,

canton Demeulles auprès de la CPTAQ.

POINT 13.3
RÉSOLUTION 2011-03-055
ACHAT EMPRISE FERROVIAIRE

CONSIDÉRANT QUE cette emprise ferroviaire est une partie importante de la future piste cyclable La Doré-Normandin;

CONSIDÉRANT la négociation entre le ministère des Transports du Québec et la Municipalité de La Doré sur le coût d'acquisition de l'emprise;

CONSIDÉRANT QU'il importe d'en faire l'acquisition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'acquisition de ces terrains au coût de 15 010\$ avec taxes. Cette somme sera prise à même le fonds de roulement. Le maire et le directeur général sont autorisés à signer les documents nécessaires.

POINT 14.1.1
RÉSOLUTION 2011-03-056
CORPORATION DU MOULIN DES PIONNIERS : ACCEPTATION DU PROJET EAUX USÉES

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un poste de pompage, d'une conduite de refoulement et le prolongement de la conduite d'égout domestique afin de permettre le raccordement des eaux usées du site du Moulin des Pionniers au réseau d'égout domestique de la Municipalité de La Doré ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marjolaine Simard, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la construction du poste de pompage, de la conduite de refoulement et d'une section de conduite d'égout, et ce, en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

POINT 14.1.2
RÉSOLUTION 2011-03-057
CORPORATION DU MOULIN DES PIONNIERS : MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les obligations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en matière de certification de la conformité de ce réseau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Catherine Bonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré

- autorise la firme Groupe conseil Roche ltée à soumettre, pour approbation, au nom de la Municipalité de La Doré et auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la conduite de refoulement et la conduite d'égout du Moulin des Pionniers.
- Que la Municipalité de La Doré autorise également la firme Groupe conseil Roche ltée à transmettre un avis de conformité au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs lorsque les travaux de construction concernant le poste de pompage sanitaire, la conduite de refoulement et la conduite d'égout du Moulin des Pionniers seront achevés et déclarés conformes à l'autorisation accordée.

POINT 14.1.3

RÉSOLUTION 2011-03-058

CORPORATION DU MOULIN DES PIONNIERS : ACQUISITION DE LA STATION DE POMPAGE ET DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'égout domestique de la Municipalité de La Doré est sollicité pour le traitement des eaux usées du site patrimonial du Moulin des Pionniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Pierre Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le projet d'acquisition du poste de pompage sanitaire et de la conduite de refoulement, suite à l'acceptation provisoire des travaux concernant le poste de pompage, la conduite de refoulement et la conduite d'égout et certifiés conformes à la réglementation en vigueur. Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer les documents de ladite acquisition.

POINT 16.1

RÉSOLUTION 2011-03-059

DEMANDE D'APPUI DÉVELOPPEMENT ÉNERGIE ÉOLIENNE

CONSIDÉRANT QUE deux projets éolien ont pris naissance sur les territoires des municipalités de Saint-Valentin/Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix et de Saint-Cyprien-de-Napierville, après que l'appel d'offres de services eut été accepté par Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes favorables à la filière éolienne mais que tout projet ne peut se faire n'importe où, n'importe comment et surtout pas en les imposant aux communautés ;

CONSIDÉRANT QUE le critère d'acceptabilité sociale, pourtant fondamentale à la filière éolienne, n'a aucunement été respecté dans les dossiers qui nous préoccupent qui sont :

- Projet éolien à Saint-Valentin de 21 éoliennes industrielles de 139 mètres (450 pieds) là où vit une population de 472 habitants et installées à 750 mètres des habitations.
- Projet éolien autochtone à Saint-Cyprien-de-Napierville de 8 méga éoliennes de 146.5 mètres (483 pieds), projet octroyé à la Kanawake Sustainable Energies malgré le refus des élus municipaux.
- Projet d'une ligne électrique de 120 KV de 25 pylônes allant à l'encontre de la volonté de 70 agriculteurs.
- Ces trois projets étant prévus en zones habitées et sur les meilleures terres agricoles du Québec classées 1 et 2.

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du parc éolien industriel n'a pas sa place en zone habitée ni sur les meilleures terres agricoles du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec n'a pas tenu compte des objections maintes fois exprimées par les élus municipaux de Saint-Cyprien-de-Napierville en octroyant, sans leur autorisation, un contrat de 8 méga éoliennes à la Kanawake Sustainable Energies, créant ainsi un précédent inacceptable et dangereux pour la démocratie municipale ;

CONSIDÉRANT QUE par ce geste, Hydro-Québec, a délibérément créé une situation conflictuelle possible qu'engendra cette incursion autochtone en sol non autochtone sans l'appui des conseils municipaux impliqués ;

CONSIDÉRANT être conjointement en mesure d'attester que ces projets soulèvent la grogne au sein des populations touchées, en plus de créer de lourdes inquiétudes au sein des conseils municipaux impliqués ;

CONSIDÉRANT QU'étant désormais plus informés et conscients des répercussions négatives reliées à l'implantation d'éoliennes en milieux habités, nous sommes en mesure de nous inquiéter des impacts négatifs tant économiques, environnementaux, que sociaux que ces implantations ne manqueront pas de créer sur les territoires montérégiens ;

CONSIDÉRANT QUE ces états de fait sont inacceptables et qu'ils s'avèrent une atteinte directe aux principes fondamentaux de démocratie et de souveraineté des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'ensemble des raisons précédemment évoquées, les municipalités de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Sain-Jacques-le-Mineur font appel à la solidarité municipale québécoise ;

CONSIDÉRANT QUE nous respectons la position officielle à l'égard du développement de la filière éolienne prise dans chaque municipalité et région, tout en requérant l'appui des municipalités québécoises pour le respect des terres agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE nous affirmons que ces projets vont à l'encontre du développement réfléchi que nous préconisons pour la région montérégienne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Catherine Bonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte la présente résolution en appui aux municipalités de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Jacques-le-Mineur afin de demander au gouvernement de faire marche arrière dans l'élaboration des trois projets ci-haut mentionnés et de les abandonner ou de les relocaliser ailleurs au Québec en milieu non habité et non agricole. La présente résolution sera transmise à la mairie de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix, à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'au ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

POINT 17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions

Question : Madame Thérèse Rochefort

Où est situé le bloc St-Félicien/La Doré ?

Réponse : Maire

Le maire explique toute la problématique autour de ce bloc que le CCBB voudrait nommer « Conservation ». Il se situe dans le rang 3, de l'autre côté du chemin de fer près de l'ancien dépot au Sud-Est de l'usine AbitibiBowater.

Question : Étoile du Lac, monsieur Palin

À quelle compagnie avez-vous donné un mandat de publicité touristique internationale ?

Réponse : Maire

Nous n'avons pas donné de mandat, cependant nous avons autorisé l'achat d'une demi-page dans la revue « Immense » publiée par l'Association touristique régionale et distribuée à 150 000 exemplaires dont 50 000 exemplaires en Europe. La Municipalité désire se rendre visible pour le site touristique du Moulin des Pionniers ainsi que pour les grands espaces.

Question : Combien d'hectares pour l'achat de l'emprise ferroviaire et à quel prix ?

Réponse : Maire

Il y a 23.093 hectares à 650\$/hectare, le tout étant à négocier. Nous avons fait une contre offre à 15 010\$.

POINT 18.0

RÉSOLUTION 2011-03-060

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h15, il est proposé par Marjolaine Simard de lever la présente séance régulière.

Jacques Asselin,
Maire

René Perron,
M.B.A., M.A. en études régionales
Directeur général